15

Case FRC 14350

CONVENTION NATIONALE.

MÉMOIRE

SUR

LES ASSURANCES AGRICOLES;

SUR les avantages de l'établissement d'une Chambre d'assurance des récoltes, pour multiplier les subsistances, les rendre moins chères, et tranquilliser les peuples sur la suffisance des quantités existantes;

PAR A. P. JULIENNE BELAIR,
Ancien Agriculteur, & Capitaine d'Artillerie, Directeur en chef des travaux du camp de Paris.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Paris, ce premier mai 1793, l'an deuxième de la République.

INTRODUCTION.

L'ÉTABLISSEMENT d'une chambre d'assurances agricoles peut donner, mieux que toute autre opération,

THE NEWBERRY LIBRARY

la connoiſſance certaine, & des produits bruts ou totaux, & celle des pertes occaſionnées par les intempéries : on ſait, ou du moins il eſt facile de ſavoir, ce que l'on conſomme pour les ſemences : faiſant la double ſouſtraction, de ce que conſomment les ſemences, de ce que détruiſent les intempéries, les grêles, &c., on aura, juſte, la quotité applicable à la nourriture des membres de la république.

La connoiſſance de cette quotité, toujours ou preſque toujours ſupérieure à la conſommation, tranquilliſera les peuples. On aura ſu arracher des mains des malveillans, en conſtatant cette quotité, une arme fantaſtique, mais bien dangereuſe, au moyen de laquelle ils épouvantent toutes les imaginations, & font craindre la diſette au ſein de l'abondance.

L'établiſſement d'une chambre d'aſſurance des récoltes préparera merveilleuſement les moyens de faire baiſſer naturellement les prix des comeſtibles; cependant cette baiſſe ne pourroit véritablement avoir lieu qu'au moyen d'un nouveau ſyſtême de culture, plus productif que celui actuellement en uſage. Je préſenterai inceſſamment à mes concitoyens l'expoſition de ce nouveau ſyſtême bien capable de hâter, pour tous les Français, les momens où ils recueilleront abondamment les fruits heureux de la liberté; & je prouverai que l'établiſſement de l'aſſurance des récoltes étoit un préliminaire indiſpenſable à l'adoption de ce ſyſtême, en même-temps qu'il peut ſervir de correctif & de ſupplément au ſyſtême actuel de culture.

Au moyen d'une charge légère & preſque inſenſible, répartie entre tous les cultivateurs, on conſerve dans leur intégrité les capitaux deſtinés à

vivifier les atteliers de culture. Les grêles, les intempéries détruisent pour une somme énorme de ces capitaux qui ne sont point remplacés, dans l'usage suivi constamment jusqu'à ce jour, & qui le seront, au moyen de l'adoption d'une chambre d'assurance des récoltes. Cette chambre, dont l'établissement principal doit être à Paris, aura de plus l'avantage de réunir tous les départemens, par des secours & des bienfaits mutuels, partant principalement d'un centre commun.

Ce centre pourroit acquérir une plus grande sphère d'activité, si, comme la chose est possible, on parvient à y assurer, d'après des bases bien reconnues, toutes les denrées coloniales, bien plus en prise que celles de nos climats, à des pertes souvent énormes, bien capables de ruiner les cultivateurs, & de retarder la marche des progrès de la culture & de l'industrie.

Mémoire sur les assurances agricoles.

Le commerce maritime posséde depuis long-temps la ressource très-importante des assurances contre les différens dangers qui peuvent le menacer (1). Jusqu'à pré-

(1) Les assurances maritimes garantissent aussi celui qui fait assurer, des dangers de la guerre. Sur la terre cela ne se pourroit guères. Voilà pourquoi de bonnes lignes, soutenues par d'excellentes places qui ne laissent en avant d'elles, du côté de l'ennemi, aucune partie du territoire à découvert, sont indispensablement nécessaires, comme je l'avois observé dans un écrit qui précéda la révolution...... Voilà pourquoi je voudrois que nos généraux s'efforçassent de transporter au-delà de nos frontières le théâtre de la guerre......

ſent, chez toutes les nations, une reſſource équivalente a totalement manqué pour la culture, qui en auroit bien autrement beſoin que le commerce. Les peuples, par cet oubli, ont perdu des renouvellemens de richeſſes dont on ne peut apprécier la valeur.

Les diverſes intempéries, les grêles, &c. anéantiſſent tous les ans pour des ſommes conſidérables de productions précieuſes entre les mains des cultivateurs, ſans que ces citoyens ſi recommandables aient les moyens de ſe ſouſtraire aux funeſtes effets de ces pertes, ni de remplacer les capitaux néceſſaires à la culture. Ces capitaux ſont anéantis, puiſque, faute de chambre d'aſſurance qui les remplace, ils ne peuvent être renouvelés par la vente des produits de la culture, anéantis eux-mêmes par la grêle ou par toute autre intempérie.

Il ſembleroit que les peuples, égarés par les fauſſes vues de leurs anciens adminiſtrateurs, n'ont cru devoir aſſurer les valeurs qui courent des riſques, qu'alors qu'elles ſeroient manufacturées, ou qu'elles ſe trouveroient entre les mains des ſpéculateurs & des négocians. A-t-on jamais pu regarder comme plus ſuſceptibles & plus dignes de protection & d'encouragemens, les citoyens qui agitent & tranſportent les ſubſiſtances & les denrées, que ceux qui les font naître & les multiplient? c'eſt cependant ce qui eſt arrivé.

Les cultivateurs français perdent annuellement pour environ 54 millions de valeurs & de récoltes diverſes (1), par les gelées, les débordemens & les grêles.

---

(1) Je ſuppoſe le prix commun du bled froment, au-deſſus de trente livres, meſure de Paris, ou 8 livres le pied cube, (*& les autres ſubſtances ayant une valeur relative à ce poids*), ſi ce prix étoit moindre, la culture ſe détérioreroit, & la reproduction deviendroit moins abondante d'année en année, au

Dans les gelées que nous désignons, & dont nous évaluons les pertes, nous ne comprenons pas les effets méconnus jusqu'à présent des gelées annuelles & ordinaires ; nous ne parlons ici que des pertes très-sensibles qui frappent à-la-fois de grands espaces, & répandent subitement la terreur dans toute la république. Nous négligeons pour ce moment des pertes plus considérables, quoiqu'à peine sensibles quand on ne les examine pas dans leur ensemble, quand on ne les examine pas sur-tout avec des yeux qui sachent observer. Ces pertes sont les suites nécessaires & trop peu remarquées du systême général de culture en usage : on y peut remédier complétement par mon systême de culture. Si l'on n'y remédioit pas, le calcul n'auroit pas de prise pour fournir des formules d'après lesquelles on pourroit déterminer les rapports du prix des choses qu'il s'agiroit d'assurer.

Cette somme de 54 millions de valeurs annuellement anéanties par les intempéries des saisons, toute considérable qu'elle soit, n'est presque rien néanmoins, si on la compare aux suites funestes qui résultent nécessairement de la prodigieuse inégalité de la répartition qu'en fait la nature, & de la manière désastreuse dont elle peut accabler alternativement tous les cultivateurs du royaume, en ajoutant à ce malheur les contre-coups funestes qu'en ressentent nécessairement & les propriétaires & les recouvremens des impositions.

Si, comme nous avons eu l'occasion de l'observer

---

point que le mal seroit irréparable. Il ne peut y avoir de mal quand il a des subsistances; car si elles sont chères, on peut élever en proportion les prix des salaires, de manière que le plus pauvre citoyen puisse atteindre à ce prix. Mais si les subsistances venoient à manquer par défaut de reproduction, tout l'or & tout l'argent de l'univers ne pourroient y remédier.

souvent, une grêle vient à détruire, à l'instant de la moisson, tout l'espoir d'une riche récolte; (récolte souvent indispensable pour mettre celui qui la fait naître, en état de solder non-seulement les dépenses de l'année courante, mais encore les dépenses arriérées des années précédentes (1)) le propriétaire de cette récolte est un homme perdu sans ressource.

En pareilles circonstances, l'ancienne administration remettoit la taille : quelle illusion! & de quelles erreurs se berçoient les administrateurs! Cette remise étoit dérisoire; car souvent il eût été impossible au cultivateur qui avoit éprouvé la grêle, de payer, même en se dépouillant de tout ce qui pouvoit lui rester, aucun impôt, ni le prix de son bail, ni les dépenses d'exploitation.

Cette remise d'imposition pouvoit-elle lui donner de quoi acheter des semences, de quoi solder les dépenses d'exploitation, qui, dans les terreins difficiles à cultiver sur-tout, emportent presque la totalité du produit brut (2)? Comment, après la perte totale ou la

---

(1) On peut regarder à peu de choses près, que la quotité des récoltes est toujours sensiblement la même dans la totalité d'un vaste pays bien cultivé. Si l'année est humide & pluvieuse, les terres arides produiront beaucoup, & *vice versa*......... Les grandes dissemblances se font sentir pour un particulier, plus durement, s'il a une exploitation composée de natures de terres de même qualité, & même pour un canton, un district, un département. Après plusieurs années médiocres, un cultivateur a le plus grand besoin d'une bonne moisson qui le mette au pair. Que deviendroit-il, si cette bonne moisson si long-temps desirée, vient, comme je l'ai vu souvent arriver, à être ruinée par un orage?

(2) Ces dépenses d'exploitation, bien mieux & bien plus utilement que les travaux dits de charité, soldent un nombre prodigieux de citoyens dans les campagnes, soit comme agens directs

perte d'une grande portion d'une récolte, eſt-il poſſible à celui qui a éprouvé un auſſi déplorable accident, de nourrir pendant près de deux ans ſon monde, ſes beſtiaux; de payer, avec les gages de ſes domeſtiques ou agens intérieurs, les ſalaires des ouvriers du dehors, les dépenſes de l'entretien des voitures, des charrues, des herſes, & de tous les inſtrumens innombrables & diſpendieux du labourage? Voilà donc une famille de cultivateurs totalement ruinée, & ſouvent auſſi la famille du propriétaire; &, avec ces familles, toutes celles des agens directs ou indirects de la culture, qui vivoient de leurs travaux ſur la terre ravagée par la grêle. Voilà une terre dépouillée d'engrais; car les pailles des grains frappés de la grêle ſont réduites à rien; & ce qui pourroit en reſter tombe en pouſſière, ou ne forme qu'une très-médiocre & très-chétive litière. Il eſt vraiment impoſſible de calculer tous les maux qui peuvent réſulter d'une pareille perte, ſi on les étend, comme on doit le faire, ſur les beſtiaux qu'on auroit pu faire naître, multiplier, nourrir ou engraiſſer avec toutes les ſubſtances que la grêle détruit, indépendamment de celles qui, comme les grains froment, ſervent immédiatement à la nourriture des citoyens.

Qu'on ne vienne pas nous dire que de pareilles

---

de la culture, ſoit comme agens indirects. Au nombre de ces derniers, ſont les charons, les taillandiers, les cordiers, les marchands de fer, les bourreliers, &c., tous enſemble avec les agens directs, les laboureurs, les femmes, les enfans & les hommes foibles, qui ſont employés à épierrer, à héſerber, à marner, charger, voiturer & répandre les fumiers..., ſont plus de la moitié de la population totale de la république. L'anéantiſſement des capitaux deſtinés à ſolder les dépenſes d'exploitation, réduit à la misère une portion relative de tous les citoyens, dont les travaux ſont ſi utiles ſous tous les rapports.

pertes ſe réparent : ſouvent cela ne ſeroit pas poſſible, quand même il ſe trouveroit des propriétaires aiſés & de la meilleure volonté.

Nous avons été aſſez heureux, ma mère, mon frère & moi, pour contribuer une fois à opérer un bien auſſi deſirable ; mais nous étions aidés par des circonſtances qui ſe rencontrent rarement ; & l'honnête cultivateur qui tenoit notre domaine à loyer, n'avoit pas perdu cette fois la totalité de ſa récolte, comme cela n'arrive que trop ſouvent.

Qu'on ne diſe pas non plus qu'on retrouve d'autres cultivateurs (1) : les riches capitaliſtes, les citadins, préfèrent les agiotages de la place ou de la banque aux opérations agricoles, dont ils ſont loin de concevoir l'importance, le mérite & le prix : ils iront bien rarement (2) chercher à ſe mettre à la tête d'un grand attelier de culture ; &, faute des connoiſſances & des talens néceſſaires, ils le feroient ſans ſuccès (3). Ainſi

(1) Il ſeroit fort à deſirer que le nombre des bons cultivateurs fût conſidérable ; il ſeroit encore à deſirer que les propriétaires connuſſent les détails de l'économie champêtre ; mais cela n'a pas été juſqu'à préſent ; & cela ne ſera que quand on aura ſu faire entrer l'étude de la culture dans l'éducation des citoyens. Daus tous les, il ſeroit barbare de ne pas garantir des hommes très-eſtimables, des pertes énormes qu'ils courent riſque d'éprouver.

(2) Peut-être que cela ne ſera plus difficile par la ſuite : nous devrons encor cet heureux changement à la révolution qui s'opère.

(3) Les citadins ne ſe forment pas ordinairement une idée préciſe des connoiſſances indiſpenſables au cultivateur : de cette ignorance, qui rend plus irrémédiables les pertes de la culture, naît encore un autre inconvénient ; c'eſt que, malgré la conſécration du principe d'égalité, les plus minces citadins ſe regardent comme ſupérieurs aux cultivateurs ! de là vient que, ſans s'en appercevoir, l'on ſacrifie ſouvent les cultivateurs aux citadins, malgré le principe ſi ſouvent invoqué de l'égalité.

les honnêtes & malheureux cultivateurs, que ruinent les intempéries des ſaiſons, aux déſaſtres deſquelles nous deſirons oppoſer les heureux effets d'une chambre d'aſſurance des récoltes, ſont perdus pour l'État, en même-temps que leurs capitaux anéantis le ſont pour la culture. Dès-lors il faut calculer que, depuis un temps immémorial, le premier des arts, celui qu'on doit regarder comme la plus grande, la plus utile, la plus importante des manufactures, a perdu tous les ans une ſomme équivalente à 54 millions de notre monnoie actuelle, & les intérêts de cette ſomme. On doit évaluer au moins à dix pour cent ces intérêts, ainſi que c'eſt l'uſage pour les capitaux conſacrés à la culture, vu leur deſtination, & les cauſes qui peuvent les altérer. Cette deſtination les expoſe à des dégradations, à une diminution rapide, s'ils ne ſont ſans ceſſe entretenus, renouvelés, augmentés & ſurveillés.

En évaluant les pertes annuelles des cultivateurs, nous avons fait obſerver que la manière inégale & deſtructive dont pèſent ces pertes, en anéantiſſant les capitaux deſtinés à la culture, détruiſent tous les ans, ſans retour, un grand nombre d'atteliers ruraux. On ne ſauroit trop redire que ces pertes ſeront irréparables, tant qu'il n'y aura pas de chambres d'aſſurances qui puiſſent en garantir, au moyen d'une modique redevance, qui, répartiſſant cette perte ſur la totalité des cultivateurs & ſur toutes les années de la plus longue jouiſſance, la rende preſque inſenſible.

Il faut voir actuellement ſur quoi doit porter cette redevance. Elle doit porter, & elle le peut ſans inconvénient, ſur la totalité des produits bruts. Les cultivateurs doivent abſolument faire aſſurer cette totalité, s'ils veulent retirer tout l'avantage qu'ils doivent ſe promettre de l'établiſſement des chambres d'aſſurances des récoltes.

Les produits bruts de la culture françaiſe (1), abſtraction faite des produits des cultures coloniales, peuvent être évalués à plus de trois milliards ſix cents millions (2) non compris les produits des beſtiaux. Ces produits ſont ſuſceptibles d'une augmentation prodigieuſe; 1o., par le nouveau ſyſtême de culture que j'ai imaginé & dont il a déja été queſtion dans ce mémoire; 2o. par la ſuppreſſion des jachères, qu'on ne peut réellement & ſans incovénient ſupprimer, pour en retirer de ſolides avantages, qu'en adoptant le ſyſtême de culture dont j'ai parlé (3), & dont la prompte adoption peut être la ſource de mille biens, la mine la plus riche & la plus féconde que puiſſe exploiter la nation. L'établiſſement de la chambre d'aſſurances

---

(1) Il faut bien diſtinguer les produits bruts des revenus diſponibles : les contre-coups des impôts indirects & mal aſſis ont prodigieuſement diminué la quotité des revenus diſponibles, la quotité de la reproduction, & les moyens de faire de grandes améliorations.

(2) Nous ne comptons pas les produits des bois qu'on ne ſe met pas en peine, non-ſeulement d'augmenter, mais même de conſerver, tant on les laiſſe livrés à la plus déſaſtreuſe dévaſtation : abus auquel il ſeroit bien temps de remédier. Nous ne comptons pas non plus les produits de beaucoup de racines, de végétaux divers, qui croiſſent dans la terre, & n'ont rien à craindre, ou preſque rien, des effets des grêles & des gelées. Telles ſont les carottes, les bêtes-raves, les pommes-de-terre, la gaude, la garence, &c.

(3) Ce n'eſt que par un nouveau ſyſtême de culture, plus productif, plus ſuſceptible de faire naître annuellement de nouvelles richeſſes, au moyen de grandes & magnifiques reproductions toujours renaiſſantes, qu'on peut ſatisfaire aux nouveaux beſoins d'un peuple nombreux, qui a le droit d'exiger qu'on rempliſſe enfin les engagemens qu'on a ſi ſouvent pris avec lui, de la faire jouir de toute la ſomme de bonheur qu'il peut eſpérer.

des récoltes, sera le thermomètre qui marquera, d'une manière incontestable, ces heureux effets; ses produits seront en proportion de ces mêmes effets : en même temps son établissement assurera la conservation entière des capitaux qu'il faudra consacrer à ces opérations agricoles. On va voir que les produits sont destinés à être répartis entre tous, ou presque tous les citoyens.

Les produits dont nous venons d'esquisser l'évaluation, ne sont pas ce qu'ils devroient être : on ne sauroit trop souvent remettre cette vérité sous les yeux des hommes qui s'intéressent au bonheur des peuples; on ne sauroit trop redire non plus qu'ils sont susceptibles d'une grande & prompte augmentation. C'est un grand bonheur; car, dans l'état actuel des choses, quand même on pourroit, ce qui n'est pas, établir une parfaite égalité dans la répartition des produits territoriaux, chaque Français auroit l'absolu nécessaire, mais il n'auroit pas encore de quoi vivre dans l'abondance (1) que doivent lui assurer la richesse & la fertilité

(1) L'homme ne vit pas seulement de pain, comme feignent de le croire tant d'administrateurs ineptes, tant d'intriguans vils qui cherchent à agiter les peuples, en imprimant de subites & incommodes variations au prix de cette denrée. Un des bienfaits de la liberté, c'est de procurer une saine & abondante nourriture aux plus pauvres des citoyens, & ils ne se trouveront jamais bien restaurés par ceux qui crient, du pain, du pain, & ne souhaitent au peuple que du pain. Si l'immense population de la France étoit substantée avec les bons & solides alimens qui constituent une abondante réfection; les peuples seroient plus heureux & moins susceptibles d'être agités par les variations dans les prix du pain. Je ne saurois trop répéter ce que j'ai déja dit quelque part, le plus court chemin pour conduire un grand peuple à l'abondance & au bonheur, c'est moins de détruire les fortunes des riches, que d'augmenter celles des pauvres.

du ſol qu'il habite. C'eſt une vérité inconteſtable, quoique peu remarquée, ſur-tout de ceux qui aiment mieux, faute de moyens ſans doute, égaliſer les fortunes, en détruiſant ce qui eſt éminent, juſqu'au niveau des parties les moins ſaillantes. Pour nous, nous le diſons franchement, ayant à indiquer des moyens d'accroître la maſſe des reproductions annuelles, il nous ſemble plus digne d'un grand peuple de niveler les prétentions & les jouiſſances, en procurant à ceux qui n'avoient pas ſuffiſamment, & en les élevant à la hauteur de ceux qui peuvent jouir abondamment. Mais ce n'eſt pas ici le lieu de développer nos moyens : baſons d'abord, avant d'élever notre édifice de proſpérité générale ; & achevons de faire ſentir l'utilité & l'indiſpenſable néceſſité de l'établiſſement d'une chambre d'aſſurances des récoltes.

Il eſt inconteſtable que l'une des principales cauſes de la dégradation de la culture (& par conſéquent du haut prix des grains, qui ne peuvent guère tomber à un prix modéré, que quand non ſeulement il y en a plus qu'on en peut conſommer, mais même que quand cette ſurabondance eſt bien conſtatée & bien généralement (1) reconnue) c'eſt la deſtruction des capitaux deſtinés à ſolder les dépenſes que cette culture néceſſite. De là vient la déſolante pénurie qui eſt cauſe que nous vivons comme au jour le jour.

---

(1) C'eſt à quoi ſert merveilleuſement l'établiſſement propoſé d'une chambre d'aſſurance des récoltes. Les polices d'aſſurance, mieux que tous les autres moyens, recenſemens des grains, cadaſtres, &c. peuvent ſervir à faire bien connoître tout ce que l'on a intérêt de bien connoître, & de manifeſter encore les progrès de la culture, ainſi que l'augmentation progreſſive des ſubſiſtances, qui ſera la ſuite inévitable, & de l'établiſſement propoſé, & de la perfection de la culture à laquelle contribue beaucoup le même établiſſement.

Il n'eſt pas inutile d'obſerver que l'établiſſement des chambres d'aſſurances agricoles ne peut contrarier aucune des opérations, aucune des meſures que la convention nationale auroit pu décréter. Cet établiſſement a des avantages abſolument indépendans ; & même il précéderoit avantageuſement une réforme du mode d'impoſition, ſi ce mode ne paroiſſoit pas devoir ſubſiſter.

D'après nos obſervations, & d'après les conſidérations que doivent faire naître les frais des différentes cultures, & ſur-tout les frais d'adminiſtration d'un pareil établiſſement, nous avons préſumé qu'un droit de deux & demi pour cent, ſur la totalité de la valeur des récoltes qu'on voudroit faire aſſurer, ne feroit pas onéreux. Il paroîtra léger, ſi l'on conſidère l'importance des pertes dont il garantit les cultivateurs.

Comme on pourroit difficilement craindre des exagérations, ou des diminutions, dans les déclarations de la valeur des récoltes, lorſqu'on voudroit les faire aſſurer (1), il réſulteroit de ces déclarations un tableau exact de toutes les productions du royaume, & de toutes les diminutions occaſionnées à ces productions par les diverſes intempéries ; connoiſſance précieuſe qui, mettant à même d'eſtimer à ſa juſte valeur un mal qu'on exagère toujours, circonſcriroit beaucoup les funeſtes effets des divers accidens : ils deviendront bien moins funeſtes par leurs effets ſur les imaginations des hommes ignorans, à meſure que

---

(1) Comme on payeroit le prix de la police d'aſſurance, relativement à la valeur eſtimée de la totalité des récoltes pendantes ; il y a lieu d'être aſſuré que ces déclarations ſeront exactes : d'ailleurs on pourroit faire certifier la déclaration par des experts.

leur puiſſance ſera plus complétement réduite à ſes juſtes bornes.

La totalité du produit des ſommes payées pour les polices d'aſſurance, formeroit annuellement une maſſe de quatre-vingt-dix millions, ſi l'on faiſoit aſſurer toutes les productions du royaume. Cette ſomme, provenant des deux & demi pour cent prélevés ſur une reproduction eſtimée trois milliards ſix cents millions, ne pourroit manquer de s'accroître rapidement, en ſuivant les augmentations de la reproduction totale. Cette augmentation auroit lieu, d'abord par l'augmentation de la culture, qui ſeroit néceſſitée par la conſervation, dans toute leur intégrité, des capitaux deſtinés à l'exploitation des grands atteliers de culture; enſuite parce qu'on craindroit moins, ou du moins qu'on n'auroit plus de craintes relativement aux capitaux qu'on pourroit vouloir conſacrer à la perfection ou à l'extenſion de la culture; enfin parce que l'on pourroit avec plus de ſécurité ſe livrer à l'application générale du nouveau ſyſtême de culture dont j'ai déja parlé, & qu'il eſt ſi eſſentiel d'adopter & de manifeſter, ſi l'on veut vraiment que le peuple ſoit heureux.

On pourroit douter que, ſur-le-champ, la totalité des cultivateurs de la République prennent le parti de faire aſſurer. Mais d'abord j'obſerverai que c'eſt peut-être une meſure révolutionnaire que de les y contraindre. Tout y eſt intéreſſé: le tréſor de la République; car même dans l'événement d'une grêle, le cultivateur grêlé pourroit toujours payer ſes impoſitions: les propriétaires; car dans un pareille événement ils ſeroient toujours certains d'être payés: les agens de la culture, car leurs travaux & leurs ſalaires ne ſeroient point interrompus: enfin, & ce motif eſt ſeul plus puiſſant que les autres, la République entière y

eſt intéreſſée, pour avoir toujours la connoiſſance la plus exacte de la quotité de la reproduction des ſubſtances alimentaires, & celle encore de ce qu'anéantiroient de ces ſubſtances les accidens & les intempéries.

On pourroit trouver auſſi les frais d'adminiſtration conſidérables; c'eſt un petit inconvénient, & il eſt impoſſible de l'éviter. J'obſerverai cependant que ces frais reſtant preſque toujours les mêmes, lorſque les produits de la chambre d'aſſurance décupleroient, ainſi que la maſſe entière des productions territoriales, ils diminueroient néceſſairement d'année en année par la nature des choſes. D'ailleurs ces frais d'adminiſtration ſeroient diſſéminés parmi un grand nombre de citoyens répandus dans tous les diſtricts, où leurs travaux ſeroient utiles de bien des manières à la République.

On a vu que nous avions eſtimé, année commune, la valeur des récoltes anéanties par la grêle, à cinquante-quatre millions. Cette ſomme pourroit aller un peu au-delà dans les années déſaſtreuſes, qui ſemblent ſortir de l'ordre commun des choſes. Il faudroit fixer une ſomme de ſoixante millions, quand les pertes ne s'éleveroient pas à cette quotité, ce qui arriveroit preſque toujours; le ſurplus ſeroit employé à faire l'acquiſition de biens nationaux, au profit des actionnaires (nous en allons parler), leſquels auroient fourni les fonds néceſſaires à former pour ſubvenir aux premières dépenſes d'un auſſi important établiſſement.

Dix-huit millions ſeroient conſacrés aux frais d'adminiſtration, tant pour les directions & bureaux à établir dans tous les diſtricts, que pour les bureaux de Paris, les directions & inſpections générales, que pour les établiſſemens de pompes à incendies dans tous les en-

droits où la société auroit ses bureaux, que pour des vétérinaires & zoologistes, prêts à se porter par-tout où il se manifesteroit des maladies épidémiques.

La société seroit doublement intéressée, & comme association civique, & comme chambre d'assurances, à ce que les bestiaux croissent & multiplient, puisque leur multiplication est un des meilleurs fondemens d'une bonne agriculture, puisque cette multiplication procure encore un grand débouché à tous les produits territoriaux qui ne servent pas immédiatement à la nourriture des hommes, puisque sur-tout cette multiplication augmente la masse des subsistances, & la masse des objets qui servent à éclairer ou à vêtir les hommes.

Trois millions seroient employés pour des prix d'encouragemens, pour des primes ou des prêts à répartir entre les cultivateurs ou propriétaires qui se seroient spécialement attachés à perfectionner la culture, à augmenter ses produits, à en rendre les prix accessibles, par des moyens bien combinés, à tous les citoyens. Entre ces moyens seroit éminemment distingué celui de bonifier les chemins par des travaux qui sont toujours à portée d'un cultivateur éclairé, lorsqu'il sait bien combiner les épierremens de ses terres, de celles sur-tout qui sont le plus à portée des chemins qu'il s'agit de bonifier.

Un laboureur intelligent peut en ce genre faire des choses ui coûteroient beaucoup à la république, & qui ne coûteront presque rien à lui cultivateur quand il saura s'y prendre (1).

---

(1) En faisant épierrer moins de quatre cents arpens de terre, j'ai bonifié, sans qu'il m'en coûte presque rien, au-delà des frais de l'épierrement, plus de 1800 toises de chemins vicinaux, tous très-utiles pour faciliter les transports des grains, lors de

Sans doute qu'en diminuant la maſſe des aſſignats en circulation, on contribuera à faire baiſſer les prix des grains & de toutes les ſubſiſtances (1). Les actionnaires qui formeront le corps des citoyens intéreſſés à la caiſſe d'aſſurances agricoles, s'empreſſeront, autant qu'il ſera en leur pouvoir, d'employer cette meſure : d'abord pour faire le bien, & enſuite, parce que faiſant cultiver dans chaque diſtrict pour leur compte, ils ſauront par eux-mêmes la valeur des récoltes : or, pour qu'ils puiſſent faire cultiver, il faut qu'ils ſe rendent adjudicataires d'un aſſez grand nombre de biens nationaux.

Avant d'aller plus loin, je dois prévenir qu'il entre dans mon plan de multiplier prodigieuſement ces actions, pour qu'un plus grand nombre de citoyens puiſſe s'intéreſſer : ce qui ſera d'autant plus facile, qu'en multipliant ces actions, on pourra les établir au prix de trente livres chacune, qui, vendues au nombre de vingt-cinq millions, produiront la ſomme de 750 millions (2).

---

la moiſſon, des fumiers, & pour les charois de village à village. Un fermier fort intelligent, qui cultivoit près de moi, un plus grand domaine que n'étoit le mien, a fait des merveilles dans ce genre (à Attily) : les journaux du temps ne diſoient mot de ces grandes opérations, lors même qu'ils s'extaſioient ſur de petites expériences d'académiciens, qui ne ſignifioient abſolument rien.

(1) Si par des meſures violentes, on ſe permettoit de taxer le prix des grains, lorſque toutes les autres marchandiſes reſteroient au prix exorbitant où elles ſont, le cultivateur ſeroit bientôt ruiné & contraint d'abandonner ſes cultures. Je laiſſe à penſer quels maux naîtroient d'un pareil déſaſtre.

(2) Ce nombre d'actions paroîtra exorbitant; mais d'abord il falloit ſe procurer une ſomme conſidérable, pour en employer la plus grande partie à faire une double opération, celle de re-

De ces 750 millions, 550 ou même 600 seront employés en acquisitions de biens nationaux (1) dont les revenus, soit que ces biens soient loués, soit qu'ils soient exploités au compte de la société par la nouvelle culture, si productive & si riche, dont il est parlé dans ce mémoire, se combineront avec les biens achetés tous les ans avec une partie des produits de la chambre d'assurances, & aussi avec les 9 millions (*ou les trois trentièmes*) restant des 90 millions primitifs produits par les polices d'assurances. Ces 9 millions seront susceptibles de plus d'un genre d'augmentation; & cette augmentation sera relative aux augmentations des produits de la culture, augmentations qui renforceront les gains des actionnaires.

Je remets à un autre mémoire les détails relatifs à l'organisation intérieure de la compagnie, de ses bureaux, de ses caisses; je ne tarderai pas à donner ce mémoire : mais j'observe que la république pourroit fort bien aussi former un pareil établissement, sans qu'il y ait de sociétés d'actionnaires. Mais les avantages seroient-ils les mêmes? j'en doute.

---

tirer de la masse de la circulation une grande quantité d'assignats, & d'acheter dans tous les districts des biens nationaux : d'ailleurs le bas prix des actions les met à portée d'être acquises par tous les citoyens.

(1) On doit se rappeller que tous les ans on acquerroit des biens-fonds pour 6 ou 7 millions, & même plus, quand les produits de la chambre d'assurance augmenteroient. Tant qu'il y auroit des biens nationaux à vendre, on préféreroit de les acquérir : qui mieux qu'une pareille société pourroit se rendre adjudicataire des grandes forêts, qui cesseront d'être exploitées en futaies, & de fournir des bois de charpente, si on les vend à des particuliers toujours pressés de jouir, même au détriment de leurs vrais intérêts? car, comme je l'ai dit quelque part, la cupidité est toujours si aveugle qu'elle se dévore souvent elle-même.

Sur le produit des fept cent cinquante millions, provenant de la vente des actions, on verferoit dans la caiffe des affurances une fomme de quatre-vingt-dix millions, laquelle feroit 1°. pour payer ceux qui auroient fait affurer, & qui auroient befoin de prompts fecours; 2°. pour prêter fur de bonnes hypothèques, ou fur de bonnes obligations, foit aux cultivateurs, foit aux actionnaires; 3°. pour l'efcompte à quatre pour cent des bons effets de commerce. (1) Ces quatre-vingt-dix millions feroient augmentés d'une partie des fommes produites par les efcomptes, & de tout ce qui ne feroit pas employé, dans les années heureufes, à folder les avaries caufées par les grêles, &c. ce qui pourroit aller à trois millions par an.

On a vu qu'il y auroit, pour payer ces avaries, une fomme de foixante millions. Les avaries dans les années ordinaires, s'éleveroit à cinquante-quatre millions, les acquifitions des biens ruraux, ou les défrichemens & bonifications à trois millions: dès lors, ordinairement trois millions feroient à-peu-près annuellement verfés dans la caiffe de prêt, chargée auffi de payer le montant des valeurs détruites par les grêles, à ceux qui auroient fait affurer ces valeurs.

Enfin, fur le montant de la valeur des actions, il feroit

---

(1) Il eft plus effentiel qu'on ne peut s'imaginer, de tendre autant qu'on le pourra à ramener le taux de l'argent au plus bas prix poffible. Quand le négociant, le manufacturier, l'agriculteur, trouveront de l'argent à bas prix pour leurs opérations, ils pourront donner à meilleur marché leurs marchandifes. Sous ce point de vue, comme fous bien d'autres, n'eft-il pas fcandaleux, dans un temps où l'on ne paroît vouloir s'occuper que des intérêts du peuple, on laiffe le mont-de-piété continuer à prendre des intérêts énormes, alors qu'il eft nanti d'effets d'une valeur fort au-deffus des fommes qu'il prête?

pris, 1°. vingt-cinq millions pour être employés en améliorations des biens acquis.

2°. En dépenses primitives d'établissement, une somme de vingt cinq millions : ces dépenses auroient été plus considérables, si l'on n'espéroit, avec raison, trouver de grandes ressources dans les acquisitions faites par la compagnie.

3°. Dix millions seroient employés primitivement à bonifier les chemins vicinaux les plus mauvais ; d'abord, pour faciliter une plus prompte circulation des subsistances, & ensuite pour faire diminuer le prix des grains, en diminuant les prix des transports. On ne sauroit trop faire observer combien le mauvais état d'une foule innombrable de chemins, contribue au renchérissement des denrées, en augmentant, & les frais de culture, & les frais de transport.

RESUMÉ.

L'établissement d'une chambre d'assurance des récoltes, donne le meilleur recensement des grains & des subsistances qu'on puisse se procurer.

1°. Cet établissement diminue les frais de culture, multiplie les subsistances, en conservant tous les ans pour cinquante-quatre millions de capitaux indispensables à la vivification des ateliers ruraux.

2°. On peut faire provisoirement tout autre recensement, si l'on croit cette mesure nécessaire, tout en travaillant à la formation de cet établissement, dont les produits sont disséminés entre tous les citoyens, par un nombre d'actions égal au moins au nombre des habitans de la France.

3°. On retire, au moyen du produit de la vente des actions presque tout employé, à l'acquisition de biens nationaux, pour plus de six cent millions d'assignats de la circulation: on imprime un grand mouvement à une partie du reste, par les prêts qui faciliteront les améliorations, les travaux productifs : on l'imprime encore par les travaux des chemins, par ceux nécessaires à mettre dans le meilleur état les biens acquis, & par les dépenses d'établissement des bureaux dans tous les districts, par celles des établissemens de pompes à incendies, par les primes ou prêts gratuits, accordés pour l'encouragement de tous les genres de perfection des différentes branches de culture, pour l'encouragement des soins tendans à multiplier & à perfectionner l'art d'élever, de nourrir les bestiaux; pour l'encouragement de tout ce qui peut servir à augmenter les subsistances alimentaires.

4°. Au moyen de la connoissance des produits & des pertes, on peut prévoir à l'avance quels sont les départemens, les districts qui pourroient avoir besoin de secours; & les besoins seroient satisfaits par la compagnie d'assurance, si on l'autorise à percevoir en nature, à sa volonté, le prix des polices d'assurance.

On aura encore le thermomêtre le plus certain des progrès des différentes branches de la culture sur toute la surface de la République.

5°. Par l'adoption d'un systême de culture infiniment productif, que la compagnie s'empressera d'introduire dans ses domaines, elle deviendra un objet d'émulation agricole, une vaste institution d'agriculture qui répandra rapidement & promptement, par la force irrésistible du bon exemple, dans tous les districts, la connoissance d'une cultivation très riche, & très propre à faire augmenter la valeur des biens

nationaux, & les produits qui conftitueront les revenus & les gains des actionnaires ; & ce qui eft plus avantageux, très-propre, plus que tout au mode, à faire baiffer naturellement les prix des fubfiftances, en les multipliant dans une proportion inappréciable; ce qu'on ne pourroit obtenir par tout autre moyen, que par l'adoption de ce fyftême de culture.

6°. Par l'acquifition primitive de fix cent millions de biens nationaux, & par les acquifitions annuelles, on élevera la valeur de ces biens, qui fondent l'hypothèque de nos affignats, & qu'en général on a eftimés & vendus jufqu'à préfent, fort au-deffous de leur valeur réelle : cette opération augmentera prodigieufement les reffources de nos finances, partie effentielle à laquelle on ne fauroit trop donner d'attention.

Par le grand nombre d'actions, toutes d'un prix très-modique, on intéreffe tous les citoyens, non-feulement aux produits de la caiffe d'affurances-agricoles, mais aux produits d une grande maffe de biens nationaux ; produits qui peuvent être augmentés rapidement par le fyftême de culture déja indiqué dans ce mémoire, & dont les avantages font, de cette manière, recueillis immédiatement par tout le peuple.

7°. Au moyen de la caiffe de prêts, on multiplie les occafions d'entreprendre de grandes & de petites améliorations rurales. On imprime un grand & rapide mouvement aux affignats reftant en circulation, & ce grand & rapide mouvement eft peut-être plus avantageux que ne le feroit l'opération d'en diminuer le nombre. Au demeurant, la chambre réunit les avantages réfultant de l'une & l'autre opération. On fait plus : en contribuant à faire baiffer les intérêts des capitaux prêtés, on procure le meilleur moyen de faire baiffer les prix des fubfiftances, fans fecouffes & fans violer la liberté.

8°. On unit ensemble toutes les parties de la république ; par des liens plus indissolubles, & par une réciprocité de secours, qui rend Paris le centre d'un mouvement plus fécond en bons effets, & le foyer d'une multitude de lumières, dont l'éclat ne peut manquer de réjaillir sur toutes les parties de la république.

Je n'ai pas cru devoir entrer dans le détail des moyens d'exécution : ces moyens sont de différentes natures, & relatifs à la manière, plus ou moins grande, dont on voudra concevoir l'opération, & à celles dont je serais appuyé ou secondé. Il m'a paru que l'essentiel étoit d'abord de faire connoître l'utilité d'un pareil projet. Les développemens des moyens d'exécution ne manqueront pas de faire paroître, dans un jour bien plus avantageux, l'ensemble du projet : c'est ce que je prie les lecteurs de vouloir bien observer : sans cela, ils ne pourroient juger avec équité de mon travail, & ils seroient loin de concevoir les avantages immenses que la République peut en retirer, soit qu'elle charge des mandataires, commis immédiatement par elle, de l'appliquer aux besoins de l'état ; soit qu'elle adopte le projet de l'établissement d'une compagnie, dont toutes les opérations seroient publiques & soumises à une surveillance éclairée ; ce qui me paroît préférable.

Au moyen de l'adoption du systême de culture, dont j'ai parlé plusieurs fois dans ce mémoire, la société, si l'on adopte dans toutes ses parties le mode d'exécution qui me paroît plus convenable, pourroit se charger de l'instruction publique dans toutes les municipalités rurales. J'ai sur cet objet un grand travail, qu'il ne s'agit plus que de mettre en ordre. D'après le résultat de ce travail, l'instruction publique seroit tout ce qu'elle doit être chez un grand peuple.

Dans telles dépenſes qu'elle puiſſe entraîner, ces dépenſes ne coûteroient rien au tréſor public.

J'ai réſolu le problême intéreſſant de faire ſolder ces dépenſes par le travail des élèves, en les appliquant à des opérations agricoles, combinées de manière à leur laiſſer le temps de s'inſtruire. La ſolution d'un problême auſſi intéreſſant m'a coûté des peines; mais elles ſont récompenſées, puiſque j'ai réuſſi à lever toutes les difficultés.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.